

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : 3 décembre 2020

Le Bureau de santé surveille l'évolution de la COVID-19 et se prépare à un changement de palier, le cas échéant

NORTH BAY (Ontario) – Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) surveille et analyse les indicateurs faisant partie du Cadre d'intervention pour la COVID-19 de la province qui comprend 5 paliers représentés par des couleurs différentes. Ainsi, le Bureau de santé sera préparé à passer à un palier d'intervention plus rigoureux au besoin. Notre district se situe actuellement au [palier « Prévenir – vert »](#) et tout changement de palier sera communiqué publiquement.

À l'aide des indicateurs et des seuils établis dans le Cadre d'intervention pour la COVID-19, le ministère de la Santé ajuste les paliers d'intervention pour les bureaux de santé lorsque la situation l'exige. Lorsqu'il se produit un changement de tendance, à la hausse ou à la baisse, les représentants du Ministère communiquent avec le médecin-hygiéniste de la région pour discuter de la situation et pour prendre ensemble une décision sur le rajustement du palier. Chaque médecin-hygiéniste peut demander au ministère de la Santé de faire passer sa région à un palier plus rigoureux en fonction de la situation locale et ajouter ses propres restrictions et exigences s'appliquant à son district.

« Le Bureau de santé a connu une augmentation du nombre de cas dans notre district depuis la mi-octobre, annonce le Dr Jim Chirico, médecin-hygiéniste. Nous devons agir maintenant pour freiner la transmission de la COVID-19 afin de protéger nos populations vulnérables, préserver nos ressources hospitalières essentielles et prévenir des interruptions de services. »

Les restrictions qu'impose la province à notre district constituent des mesures minimales. Elles servent à réduire la propagation de la COVID-19 et non à la prévenir. Par conséquent, le Bureau de santé vous encourage fortement :

- à éviter de socialiser pour le moment;
- à ne quitter votre maison que :
 - pour aller à l'école ou au travail – si vous ne pouvez pas travailler de chez vous,
 - pour acheter vos épiceries, aller chercher vos médicaments et vous rendre à vos rendez-vous médicaux;
- à présumer que tout le monde à l'extérieur de votre domicile a la COVID-19 et à prendre les précautions nécessaires :
 - garder une distance de deux (2) mètres de toute personne qui ne fait pas partie de votre ménage. Toutefois, si vous vivez seul, vous pouvez avoir des contacts étroits avec un autre ménage,

- porter un couvre-visage si vous devez vous trouver à une distance de moins de deux (2) mètres de toute personne à l'extérieur de votre domicile pendant vos déplacements essentiels. Être en contact étroit avec une personne est la situation qui présente le risque le plus élevé de transmission de la COVID-19 tout comme le fait de vous trouver dans des espaces fermés ou bondés,
- vous laver ou vous nettoyer les mains souvent, tousser et éternuer dans votre manche et rester à la maison si vous vous sentez mal et vous faire tester;
- à limiter les activités physiques et récréatives à celles qui peuvent être accomplies dehors où vous pouvez respecter les exigences en matière d'éloignement physique;
- à éviter de vous rendre à l'extérieur de notre district, notamment dans les régions où le nombre de cas de la COVID-19 est élevé, sauf en cas d'urgence ou pour des rendez-vous médicaux urgents.

Pour obtenir plus de renseignements sur la COVID-19, visitez myhealthunit.ca/COVID-19 ou appelez le centre d'appels du Bureau de santé au [1 800 563-2808](tel:18005632808) et choisissez l'option 5 pour toute question d'ordre général et l'option 6 pour toute question relative aux écoles.

-30-

Demandes des médias :

Stephanie Lachapelle, agente de promotion de la santé communautaire

Tél. : [705 474-1400](tel:7054741400), poste 5221 ou [1 800 563-2808](tel:18005632808)

Courriel : communications@healthunit.ca